

## **Covid-19 et lésions cutanées : la Société Française de Dermatologie appelle à la vigilance mais également à la prudence**

*Avant de conclure à une possible association et d'indiquer une conduite à tenir, la SFD appelle au recensement et à la documentation précise des cas observés en France.*

Depuis le début de l'épidémie en France, des signes cutanés ont été récemment rapportés comme possiblement associés au Covid-19.

Les dermatologues ont tout d'abord été alertés par quelques cas de taches rouges (érythème) sur le visage de patients infectés par le Covid-19. Dans ce contexte, la Société Française de Dermatologie (SFD) a lancé un appel à cas le lundi 30 mars. L'objectif est de documenter les observations de lésions cutanées chez ces patients suspects de Covid et d'avoir suffisamment d'éléments pour indiquer une conduite à tenir qu'elle soit diagnostique ou thérapeutique.

Alors que les érythèmes du visage semblent très rares, nous ont été rapportées assez rapidement, des lésions ressemblant à des engelures, surtout sur les orteils. Le nombre de cas paraît important et la survenue inhabituelle en cette saison, mais il faut souligner que très peu de ces observations ont été bien documentées avec un test Covid, et la plupart surviennent chez des patients sans signes associés et sans contexte de contagion.

Parmi les rares cas documentés, il semblerait qu'ils surviennent plutôt tard dans l'infection, pouvant ainsi suggérer un mécanisme d'origine immunologique. À ce jour, nous n'avons pas encore de preuve pour affirmer qu'il s'agit d'un signe précoce du Covid-19 devant conduire à suspecter fortement le diagnostic (comme peut l'être l'anosmie) et conduire à l'isolement du patient.

**Il faut être attentif à ces signes cutanés et rechercher dans le contexte, d'autres signes cliniques, mais il faut aussi rester prudent**, car toute engelure n'est pas obligatoirement un signe de Covid, les engelures étant quand même une dermatose assez fréquente.

**La SFD souhaite confirmer ou non cette association ou lien éventuel**, en documentant très précisément ces cas avec le recueil du contexte, de l'histoire de la maladie, des signes cliniques et de leur évolution, avec des photos (éventuellement des biopsies), et en explorant sur le plan virologique les cas atypiques cliniquement, avec notion de contagion, signes associés, habituels ou inhabituels.

**La SFD se doit ainsi de favoriser la mise en place de filières** permettant aux dermatologues et aux généralistes qui voient ces patients en première ligne, de les adresser dans des centres hospitaliers de référence pour effectuer les prélèvements afin de les tester (PCR virale naso-pharyngée et prélèvement sanguin en vue d'une sérologie quand elle sera disponible, à renouveler 14 jours plus tard).

La SFD s'interroge sur le fait que ces signes n'aient pas été observés et décrits chez les patients hospitalisés depuis le début de l'épidémie et il n'existe que quelques rares publications chinoises et italiennes, d'éruptions assez peu spécifiques. D'autre part, ce virus n'est pas réputé dans l'état actuel des connaissances pour son tropisme cutané.

Par ailleurs, nous restons aussi vigilants vis-à-vis de signes cutanés survenant chez des patients avec un Covid-19 documenté et nous les recensons également.

Pr Marie BEYLOT-BARRY  
Présidente de la SFD

**Contact presse : Florence Portejoie - [fportejoie@fp2com.fr](mailto:fportejoie@fp2com.fr) - 06 07 76 82 83**

### **A propos de la Société Française de Dermatologie et de Pathologie Sexuellement transmissible**

Association reconnue d'utilité publique par décret du 12 janvier 1895, la Société Française de Dermatologie et de Pathologie Sexuellement Transmissible (SFD) a été fondée le 22 juin 1889 sous le nom de Société Française de Dermatologie et Syphiligraphie. Elle a pour objectif de promouvoir la dermatologie française dans la communauté médicale et scientifique française et internationale, que ce soit à travers le soutien de la recherche médicale, le développement de la formation continue ou l'évaluation des soins. Elle est administrée par un Conseil d'Administration comprenant des dermatologues libéraux, hospitaliers et hospitalo-universitaires, renouvelés par tiers chaque année qui élisent les membres du Bureau : le Président, 3 Vice-présidents, le Secrétaire Général et le Trésorier.

[www.sfdermato.org](http://www.sfdermato.org)

[www.dermato-recherche.org](http://www.dermato-recherche.org)